



**Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles**

**Extrait des délibérations  
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes  
Séance du jeudi 12 mars 2020**

**N° 14 – D. 12.03.2020**

*L'an deux mil vingt, le douze mars à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**3.5.1. Tarifs de l'Ecole de physique des Houches**

**Membres présents :** MERMILLOD Martial, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, RACHIDI Walid, PAVIOL Sophie, GUINET Eric, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, HERENGER-POUCHELLE Mélina, OUDART Martin, MOREAU Clélia, COURTOIS Nathanaël, DAVAI Camille, PELLOUX-GERVAIS Amaury, KELLOUAI Wanda, CORVAISIER Bénédicte, PUGEAT Véronique, SAMSON Yves, GROS Patrick, FEIGE Jean-Jacques, SIMIAND Marie-Christine, DAUGUET Pascale.

**Membres représentés :** BERRUT Catherine (donne procuration à MERMILLOD Martial), SCOLAN Virginie (donne procuration à RACHIDI Walid), PERSICO Simon (procuration à PAVIOL Sophie), MERLE Elsa (procuration à HERENGER-POUCHELLE Mélina), BORRAS Isabelle (procuration à ADAM Véronique), NEUDER Yannick (procuration à LAKHNECH Yassine), PARET Jérôme (procuration à SAMSON Yves), VERNAY Pascale (procuration à BARBIER Emmanuel), MANDROUX Thomas (procuration à GUINET Eric).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu l'avis favorable du comité d'orientation et de surveillance du 20 novembre 2019,

Considérant que les tarifs pratiqués par l'Ecole de Physique des Houches ont été réévalués au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Considérant les tarifs suivants :

<b>ECOLE DE PHYSIQUE DES HOUCHES</b>						
<b>TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 01/01/2020</b>						

Prestation				Tarif		
				HT	TVA	TTC
Participants	Forfait-séjour école d'été	3 semaines	Tarif minimum	1 250,00 €	250,00 €	1 500,00 €
			Tarif maximum	1 500,00 €	300,00 €	1 800,00 €
		4 semaines	Tarif minimum	1 500,00 €	300,00 €	1 800,00 €
			Tarif maximum	1 800,00 €	360,00 €	2 160,00 €

Les boissons du restaurant sont refacturées au prix coutant

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les tarifs de l'Ecole de physique des Houches comme présentés ci-dessus.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	9
Nombre de votants	40
Voix favorables	39
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	1

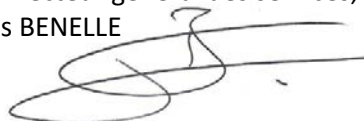
**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs de l'Ecole de physique des Houches comme présentés ci-dessus applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

*Publié le : 23/03/2020*

*Transmis au Rectorat le : 23/03/2020*

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 12 mars 2020

Le Directeur général des services,  
Joris BENELLE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.